

REGLEMENT PARTICULIER

TDJ de Lyon des 14 et 15 avril 2018

Badminton Club de Lyon



CADRE DU TOURNOI

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2017-2018 édictées par la FFBaD, par le règlement du Grand Prix Départemental Jeunes (GPDJ) établi par le Comité de Badminton du Rhône Lyon Métropole (CDBR-LM) et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. La Juge-Arbitre sera Sandrine CHARLES du club de Chassieu (CBC'69).
3. Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) de Badminton et la FFBaD. Numéro de dossier 1703516, numéro d'autorisation en cours.
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. La Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
5. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés compétition FFBaD du Rhône dans les catégories Poussin (U11), Minime (U15), Cadet (U17) et Junior (U19) dans les tableaux de simple homme et simple dame, et dans la catégorie Benjamin (U13) dans les tableaux de double homme, double dame et double mixte.
6. Tous les joueurs participant au tournoi doivent être en règle avec la FFBaD et en possession de leur licence sur Poona avant le **4 avril 2014**.
7. Les têtes de série seront désignées par les organisateurs, sous le contrôle de la Juge-Arbitre, au Classement Par Points Hebdomadaires (CPPH) en vigueur au **7 avril 2018**, date du Tirage Au Sort (TAS).

MODALITES D'INSCRIPTION/FORFAITS

8. La date limite d'inscription est fixée au **4 avril 2018** (le cachet de La Poste faisant foi). Tous les joueurs participant au tournoi doivent s'être acquittés du droit d'inscription de 6 Euros auprès du BACLY. Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement. Les inscriptions et paiements peuvent être envoyées par chèque ou virement bancaire.
9. Sur ce tournoi, un joueur ne peut s'inscrire que sur une catégorie d'âge (sa catégorie ou supérieure) par journée et ne peut pas disputer deux tableaux identiques sur le week-end (exemple : simple Minime (U15) le samedi et simple Cadet (U17) le dimanche). Les benjamins peuvent participer à la fois en double homme ou double dame et en double mixte.
10. Pour des raisons d'organisation, le nombre total de participants est limité à 150. Le comité d'organisation se réserve également le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits par tableau. En cas de dépassement du nombre d'inscrits prévu, une Liste d'Attente (LA) est constituée selon la date de **réception** du courrier d'inscription et du règlement.
11. Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec la Juge-Arbitre, de supprimer des catégories en fonction du nombre d'inscrits.
12. En cas de forfait après le tirage au sort, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit, figurant sur la LA et dans l'ordre de celle-ci ; le remplaçant ne doit pas avoir un CPPH tel qu'il aurait dû occuper une place de tête de série plus élevée que le joueur remplacé. La même règle s'applique pour une paire de double.
13. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire de double, un joueur privé de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur. S'il ne trouve pas de nouveau partenaire, il sera lui-même retiré du tableau et une autre paire pourra prendre la place ainsi libérée selon la LA. La nouvelle paire ne devra pas avoir une valeur telle qu'elle aurait dû occuper une place de tête de série plus élevée que celle remplacée. La constitution de la nouvelle paire ne doit avoir aucune incidence sur la composition d'une autre paire dans le même ou un autre tableau. Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire.
14. Tout forfait survenu après la date du tirage au sort devra être justifié par écrit auprès de la Ligue AURA (37 route du Vercors 38500 St Cassien ou sophie.bluy@badminton-aura.org) au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition. Préciser Nom, Prénom, N° de licence et nom de la compétition.

PROGRAMMATION : SERIES, TABLEAUX, RECOMPENSES, ECHEANCIERS

15. Dans chaque catégorie et en fonction du nombre d'inscrits, les tableaux pourront être séparés en séries Open, Espoir et Elite selon le règlement du GPDJ. La désignation des joueurs (ou paires) autorisé(e)s à jouer dans les tableaux Espoirs et Elite se fera sur la base du CPPH en vigueur le jour du TAS ; pour les doubles, c'est la moyenne des CPPH des deux joueurs qui sera prise en compte.
16. Les tableaux seront constitués avec une 1^{ère} phase en poules (avec 1 ou 2 sortants par poule selon le nombre d'inscrits) suivie, pour les tableaux supérieurs à 5 joueurs, d'une 2^{nde} phase en élimination directe.

17. Le tournoi aura lieu au Gymnase Ferber, 19 rue du Bourbonnais, 69009 Lyon. Samedi (accueil à partir de 9h) : simples U11/U15, DH/DD/DX U13. Dimanche (accueil dès 8h) : simples U17/U19.
18. Les récompenses, sous forme de coupes ou de médailles, ainsi que de divers lots, seront données à la fin de chaque finale.
19. Les horaires et l'ordre des matches ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision de la Juge-Arbitre et pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés jusqu'à 1 heure en avance (au-delà après accord des joueurs concernés).
20. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le faire en concertation avec la Juge-Arbitre et obtenir l'accord de cette dernière qui lui indiquera un horaire maximum de retour.

REGLES DU JEU : POINTAGE, TEMPS DE PREPARATION, ARBITRAGE, TENUES, PAUSES

21. Dès leur arrivée, les joueurs devront se faire pointer à la Table De Marque (TDM).
22. Le plateau de jeu est réservé à la Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'à leurs conseillers.
23. Après l'annonce de leur match, les joueurs auront 3 minutes pour se préparer (test des volants et mise en tenue compris). Passé un délai de 5 minutes, tout joueur absent pourra être disqualifié par la Juge-Arbitre et ce quel que soit le niveau de la compétition.
24. Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit après l'accord des joueurs concernés. La Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui semble nécessaire.
25. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 pts et à 1 min 40 s entre les sets, sous peine sinon d'être sanctionnés par la Juge-Arbitre.
26. Il est rappelé que le coaching est interdit entre les points. Il est seulement autorisé pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set ainsi qu'entre chaque set.
27. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (deux raquettes minimum, boisson, serviette, ...).
28. Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. En cas de litige, les volants retenus seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les "FORZA S6000" pour les volants plume
29. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains.
30. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la TDM et de l'y restituer, dûment complétée, immédiatement après la fin du match.
31. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points pour tous les tableaux.
32. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Certains matches pourront toutefois être arbitrés par de jeunes officiels techniques. En cas de litige, tout joueur peut faire appel à la Juge-Arbitre et ce à tout moment du tournoi.
33. Tout volant touchant une infrastructure fixe sera annoncé faute en cours de jeu et let au service avec un maximum de 2 remises en jeu successives. Tout volant touchant un filin sera annoncé let en jeu comme au service.
34. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

DIVERS

35. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident.
36. Les joueurs sont priés de respecter les lieux (salle et vestiaires) et de ne pas dégrader le matériel mis à disposition lors de la compétition (filets, poteaux, caisses plastiques...).
37. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès de la Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Bon tournoi à tous.

La Juge-Arbitre
Sandrine Charles

